

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.040**

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 20 mars 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 20 mars 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN  
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET  
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Aménagement de la rue Paul DOUMER – Enfouissement des réseaux E.R.D.F., FRANCE TELECOM et Eclairage Public

**RAPPORTEUR** : Monsieur REVOLAT

**VOTE** : UNANIMITÉ

Il est proposé l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de la rue Paul DOUMER, dans sa partie comprise entre la rue de la Providence et l'avenue Charles REGAZZONI.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural (S.D.E.E.R.). Le coût des travaux est estimé à 120.000 €

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter FRANCE TELECOM pour une étude technique et financière, dans le cadre d'une convention à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réhabiliter les réseaux aériens de la rue Paul DOUMER,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de dissimuler les réseaux aériens de la rue Paul DOUMER,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière, afin de mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD